



AIDE-MÉMOIRE

Phase 2 - Étape 1 Cibler et choisir le milieu d'implantation

AVANT DE PASSER À L'AUTRE PHASE, VÉRIFIER ET COCHER LES ACTIONS QUI ONT ÉTÉ RÉALISÉES :

- Répertorier les groupes à risque de suicide ou les milieux vulnérables au regard du suicide;
- Répertorier les milieux dans lesquels il serait possible d'implanter un réseau de sentinelles;
- Analyser les particularités des milieux ciblés (voir annexe 4 du Cadre de référence);
- Choisir les milieux dans lesquels implanter un réseau de sentinelles;
- Évaluer la pertinence d'adapter les modalités telles que la durée de la formation, les moyens de soutenir les sentinelles aux particularités de chaque milieu ciblé.

Si une de ces actions n'est pas encore réalisée, identifier pourquoi, déterminer quand elle sera effectuée et ce qui pourrait être aidant pour y arriver.
